

ÊTES-VOUS PRÊT À PASSER LA VALIDATION DE CONSEILLER

EN EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

?

Actuellement, 7 personnes sur 10 obtiennent leur Titre de compétence. Plus vous êtes informé, plus vous augmentez vos chances d'obtenir le Titre de compétence.

Selon votre expérience, votre histoire, une première orientation est nécessaire afin d'augmenter vos chances de réussite à une épreuve de validation des compétences.

C'est pourquoi nous vous proposons, à travers ce questionnaire, de faire le point sur votre parcours. Si la validation des compétences est adaptée à votre situation, ce questionnaire vous permettra également de choisir les unités de compétences pour lesquelles vous avez le plus de chances de réussir.

QUESTIONS GÉNÉRALES

1. Avez-vous une expérience et/ou une formation dans le métier visé ?

O oui: la validation est possible.

O non: la validation n'est pas une démarche envisageable pour le moment.

Renseignez-vous plutôt sur les possibilités de formation.

a) A quand remonte cette formation ? De quand date votre dernière expérience ?

O - d'1 an : la validation est envisageable.

O + d'1 an : vérifiez que vos acquis sont toujours d'actualité.

b) Cette expérience ou formation a-t-elle eu lieu en Belgique?

O oui: la validation est possible.

O non: la validation est envisageable mais vérifiez si votre façon de

faire est semblable ce qui est pratiqué en Belgique.

2. Comprenez-vous des consignes en français ?

O oui: la validation est possible.

O non: c'est indispensable pour réussir l'épreuve.

3. Pouvez-vous utiliser un logiciel de suivi de demandeurs d'emploi?

O oui: la validation est possible.

O non: ça vous sera demandé dans l'épreuve.

Code métier	Type de document	Version 1.0	Page
CONSIP	Outil de positionnement	Doc Officiel	Page 1 sur 3











UNITÉ 1 : Accompagner la personne en recherche d'emploi en mobilisant les techniques et les ressources adaptées

Rappel de la tâche demandée lors de l'épreuve :

Dans un environnement professionnel reconstitué, le candidat doit, sur base de consignes et de documents reçus :

- Accueillir et répondre à la demande d'insertion professionnelle d'une personne au travers de deux jeux de rôles ; en assurer les tâches de suivi et tâches administratives qui y sont liées ;
- Répondre à un QCM de jugement situationnel ;
- Faire une fiche de préparation d'une session collective ;
- Répondre à une question ouverte.
- 1. Êtes-vous capable d'informer une personne et de vous adapter à elle ?

O oui: la validation est possible.

O non : ça vous sera demandé lors de l'épreuve.

3. Avez-vous déjà accompagné un demandeur d'emploi dans une démarche d'insertion professionnelle ?

O oui: la validation est possible.

O non: c'est indispensable pour réussir l'épreuve.

4. Avez-vous déjà été amené à créer une séance d'information collective ?

O oui: la validation est possible.

O non : ça vous sera demandé lors de l'épreuve.

5. Pouvez-vous réaliser le suivi administratif d'un accompagnement ?

O oui: la validation est possible.

O non: c'est indispensable pour réussir l'épreuve.

Voici les critères d'évaluation de l'épreuve :

Critère 1 Le comportement verbal et non-verbal est professionnel

Critère 2 L'accueil de la personne est efficace

Critère 3 L'accompagnement de la personne est efficace

Critère 4 L'exécution des tâches administratives est complète

Chaque critère doit être réussi pour que l'épreuve le soit.

Pour réussir l'épreuve, vous devez donc pouvoir analyser des informations et vous adapter à des situations différentes.

Code métier	Type de document	Version 1.0	Page
CONSIP	Outil de positionnement	Doc Officiel	Page 2 sur 3











UNITÉ 2 : Accompagner l'employeur dans sa demande en mobilisant les techniques et les ressources adaptées

Rappel de la tâche demandée lors de l'épreuve :

Dans un environnement professionnel reconstitué, le candidat doit, sur base de consignes et de documents reçus :

- Accueillir un employeur et analyser sa demande ;
- Informer l'employeur et rédiger une offre d'emploi ;
- Préselectionner des candidats potentiels sur base de CV;
- Contacter les candidats préselectionnés pour un premier entretien téléphonique ;
- Finaliser la procédure et en assurer le suivi administratif.
- 1. Êtes-vous capable d'informer une personne et de vous adapter à elle ?

O oui : la validation est possible.

O non: ça vous sera demandé lors de l'épreuve.

3. Avez-vous déjà accompagné un employeur dans une démarche de recrutement?

O oui: la validation est possible.

O non : c'est indispensable pour réussir l'épreuve.

4. Avez-vous déjà été amené à analyser des Curriculum Vitae?

O oui: la validation est possible.

O non : ça vous sera demandé lors de l'épreuve.

5. Pouvez-vous réaliser le suivi administratif d'un accompagnement employeur ?

O oui: la validation est possible.

O non: c'est indispensable pour réussir l'épreuve.

Voici les critères d'évaluation de l'épreuve :

Critère 1 Le comportement verbal et non-verbal est professionnel

Critère 2 L'accueil de l'employeur est efficace

Critère 3 L'accompagnement de l'employeur est efficace

Critère 4 L'exécution des tâches administratives est complète

Chaque critère doit être réussi pour que l'épreuve le soit.

Pour réussir l'épreuve, vous devez pouvoir analyser des informations afin de procéder à un accompagnement de qualité.

Code métier	Type de document	Version 1.0	Page
CONSIP	Outil de positionnement	Doc Officiel	Page 3 sur 3











